

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 43^e année – N° 16 – Jeudi 6 mai 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 26 mai 2021, à 8h30, à la Halle des Expositions à Delémont

1. Communications
2. Questions orales
3. Election d'un juge suppléant au Tribunal cantonal
4. Election de quatre juges suppléantes au Tribunal de première instance
5. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires

Présidence du Gouvernement

6. Interpellation N° 955
Belprahon lâché, comment réparer ce mauvais coup? Rémy Meury (CS-POP)
7. Interpellation N° 961
Moutier: une opportunité pour nos institutions.
Christophe Schaffter (CS-POP)
8. Interpellation N° 964
Repensons l'Etat: où en sommes-nous?
Alain Beuret (Vert'libéral)

Département de la formation, de la culture et des sports

9. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire destiné au soutien des milieux culturels (mesure COVID)
10. Motion N° 1371
Pour une mise en vigueur de mesures d'encouragements en faveur des nouveaux apprentis 2021 et de soutien aux entreprises formatrices. Pierre Parietti (PLR)

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

11. Interpellation N° 962
L'air dans les écoles est-il sans risque COVID?
Rémy Meury (CS-POP)
12. Question écrite N° 3367
Suppression d'une période d'environnement.
Raphaël Breuleux (VERTS)
13. Question écrite N° 3370
Accidents non professionnels: les clubs sportifs accidentés? Loïc Dobler (PS)
14. Question écrite N° 3372
Les acteurs culturels sont-ils suffisamment reconnus? Patrick Cerf (PS)

Département des finances

15. Motion N° 1354
Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat. Anne Froidevaux (PDC)
16. Motion N° 1356
Pour une révision du décret sur les traitements du personnel de l'Etat et une mise en adéquation avec les réalités économiques et sociétales.
Pierre Parietti (PLR)
17. Motion N° 1355
Pour une Constitution plus ambitieuse.
Thomas Schaffter (PCSI)
18. Modification de la loi sur les émoluments (deuxième lecture)
19. Arrêté relatif au traitement de l'initiative populaire
« Halte aux ponctions excessives de l'Etat à l'encontre des sociétés jurassiennes »
20. Question écrite N° 3373
Pompiers 2020: groupe de travail?
Alain Koller (UDC)

Département de l'environnement

21. Motion N° 1357
Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes.
Pauline Queloz (Indépendante) et consorts
22. Interpellation N° 956
Identité électronique – quel choix pour le canton du Jura. Hanno Schmid (VERTS)
23. Question écrite N° 3363
Sécuriser la forêt. Baptiste Laville (VERTS)

24. Arrêté octroyant un crédit d'engagement au Service des infrastructures destiné à financer l'alésage du tunnel de La Roche à Scut
25. Interpellation N° 965
Projet de géothermie profonde: où en sommes-nous? Emilie Moreau (Vert'libéral)
26. Interpellation N° 967
Stratégie 2021-2024 de La Poste: quelle action gouvernementale? Raphaël Ciochi (PS)
27. Question écrite N° 3371
Contrôle de conditions de protection des eaux de surface lors de l'utilisation de produits phytosanitaires. Claude Schlüchter (PS)

Département de l'intérieur

28. Question écrite N° 3368
Pourquoi mettre en place un processus pour permettre aux personnes à l'aide d'urgence de tenter une régularisation? Didier Spies (UDC)

Département de l'économie et de la santé

29. Arrêté octroyant un crédit supplémentaire visant à atténuer les conséquences financières de la crise du COVID-19 dans les institutions de santé remplissant une mission d'intérêt public
30. Interpellation N° 963
Vaccinons juste et bien! Josiane Sudan (PDC)
31. Interpellation N° 966
Quid d'une garde médicale 24h/24 dans chaque district? Yves Gigon (UDC)
32. Interpellation N° 968
Passeport vaccinal: quel positionnement de l'Etat? Pierre-André Comte (PS)
33. Question écrite N° 3369
Offres de formation chômage: diversifions? Quentin Haas (PCSI)

Delémont, le 30 avril 2021

Au nom du Parlement
La présidente: Katia Lehmann
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Procès-verbal N° 7 de la séance du Parlement du mercredi 28 avril 2021

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Katia Lehmann (PS), présidente

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Leïla Hanini (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire général du Parlement

Excusés: Mathieu Cerf (PDC), Ernest Gerber (PLR), Quentin Haas (PCSI), Nicolas Maître (PS), Marcel Meyer (PDC), Yann Rufer (PLR), Christophe Schaffter (CS-POP), Audrey Voutat (VERTS) et Vincent Wermeille (PCSI)

Suppléants: Florence Boesch (PDC), Thomas Vuillaume (PLR), Thomas Schaffter (PCSI), Lisa Raval (PS), Magali Voillat (PDC), Pierre Chételat (PLR), Tania Schindelholz (CS-POP), Raphaël Breuleux (VERTS) et Sophie Guenot (PCSI).

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

2. Questions orales

- Tania Schindelholz (CS-POP): Mesures sanitaires et réouverture du casino de Courrendlin (satisfaite)
- Patrick Chapuis (PCSI): Moutier: les dates historiques méritent une rue (satisfait)

- Alain Schweingruber (PLR): Ouverture à toute la population de la vaccination contre la COVID-19? (satisfait)
- Yves Gigon (UDC): Ruptures de stocks d'autotests dans les pharmacies (partiellement satisfait)
- Olivier Goffinet (PDC): Vaccination contre la COVID-19: des règles clairement définies? (partiellement satisfait)
- Gaëlle Frossard (PS): Ouverture des terrasses des restaurants et conditions de travail des employés (satisfaite)
- Rémy Meury (CS-POP): Pour une promotion du Jura auprès des riches maltraités ailleurs? (partiellement satisfait)
- Blaise Schüll (PCSI): Réforme de la douane et localisation du commandement régional (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC): Financement des animations de l'association Succès, Egalité, Mixité en faveur de l'égalité dans les écoles (satisfait)
- Serge Beuret (PDC): Date du 1^{er} janvier 2026 fixée pour l'accueil de Moutier (non satisfait)
- François Monin (PDC): Féminicide de Courfaivre et amélioration des procédures et règles en vigueur (partiellement satisfait)
- Nicolas Girard (PS): Contrôle des eaux de boissons en Ajoie suite à l'interdiction de l'herbicide Nicosulfuron dans le bassin de l'Allaine (satisfait)
- Baptiste Laville (VERTS): Réalisation du postulat N° 1247a « Ampleur, évolution et répartition de la richesse dans le canton du Jura » (partiellement satisfait)
- Pierre-André Comte (PS): Dérives linguistiques (satisfait)

Interpellations

3. Interpellation N° 954

Structure Sports-Arts-Etudes (SAE) – une filière en danger? Jelica Aubry-Janketic (PS)

Développement par l'auteure.

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

4. Interpellation N° 955

Belprahon lâché, comment réparer ce mauvais coup? Rémy Meury (CS-POP)

(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine session, ce point est renvoyé.)

5. Interpellation N° 956

Identité électronique – quel choix pour le canton du Jura. Hanno Schmid (VERTS)

(Le Gouvernement ayant annoncé reporter sa réponse à la prochaine session, ce point est renvoyé.)

6. Interpellation N° 957

Ligne Porrentruy-Delémont: « voyageurs-kilomètres » ou « pendulaires-satisfaction »? Baptiste Laville (VERTS)

Développement par l'auteur.

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

7. Interpellation N° 958

Attractivité de la ligne Bienne-Belfort. Stéphane Theurillat (PDC)

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

8. Interpellation N° 959

Votation sur les initiatives phyto extrêmes.
Alain Koller (UDC)

Développement par l'auteur.

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement. Pauline Godat (VERTS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

9. Interpellation N° 960

Exploitation des lignes de bus de CarPostal SA: CarPostal SA respecte-t-elle ses engagements?
Amélie Brahier (PDC)

Développement par l'auteure.

L'auteure est partiellement satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Département de l'économie et de la santé

10. Question écrite N° 3359

Allons-nous enrayer l'agonie des restaurants et des commerces? Vincent Eschmann (PDC)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

11. Question écrite N° 3364

Pour un plan de sortie de crise dans le canton du Jura. Yann Rufer (PLR)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

12. Question écrite N° 3365

Restaurateurs jurassiens, point de situation?
Raoul Jaeggi (Vert'lib)

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

13. Question écrite N° 3366

Pandémie et restaurants: faisons le point!
Yves Gigon (UDC)

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

Département des finances

14. Modification de la loi sur les émoluments (première lecture)

L'entrée en matière n'est pas combattue

L'article 18a, le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la modification de la loi est acceptée par 59 députés.

15. Motion N° 1353

Diminution des EPT au sein de l'administration cantonale. Stéphane Theurillat (PDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire refuse.

Baptiste Laville (VERTS) demande le vote secret, ce qui est accepté par au moins 20 députés.

Au vote secret, la motion N° 1353 est acceptée par 30 voix contre 28.

16. Motion N° 1354

Modification du décret sur les traitements du personnel de l'Etat. Anne Froidevaux (PDC)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

17. Motion N° 1356

Pour une révision du décret sur les traitements du personnel de l'Etat et une mise en adéquation avec les réalités économiques et sociétales.
Pierre Parietti (PLR)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

18. Motion N° 1355

Pour une Constitution plus ambitieuse.
Thomas Schaffter (PCSI)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

19. Postulat N° 430

Repensons la structure de l'Etat avec une stratégie concrète pour diminuer le nombre d'employés d'Etat! Pauline Queloz (Indépendante) et consorts

Développement par Yves Gigon (UDC), cosignataire.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 430 est accepté par 29 voix contre 26.

Département de l'environnement

20. Motion N° 1357

Un manuel pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes.

Pauline Queloz (Indépendante) et consorts

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

21. Question écrite N° 3363

Sécuriser la forêt. Baptiste Laville (VERTS)

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

Les procès-verbaux N°s 5 et 6 sont acceptés tacitement.

La séance est levée à 12 h 40.

Delémont, le 29 avril 2021

Au nom du Parlement

La présidente: Katia Lehmann

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Loi

sur les émoluments

Modification du 28 avril 2021 (première lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête:

I.

La loi du 9 novembre 1978 sur les émoluments¹⁾ est modifiée comme il suit:

Titre de la loi

Loi sur les émoluments (LEmol)

Article 18a (nouveau)

Art. 18a ¹ Une remise de 50% du montant total de l'émolument est octroyée pour les autorisations concernant les manifestations et les compétitions, même pédestres, sur et hors de la voie publique (art. 6 de la loi sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux²⁾).

² Cette remise ne s'applique qu'aux demandes d'autorisation déposées par:

- des personnes morales exonérées de l'impôt en application de l'article 69, alinéa 1, lettres h et h^{bis}, de la loi d'impôt³⁾;
- des personnes morales poursuivant des buts idéaux qui sont exonérées de l'impôt sur le bénéfice (art. 76a LI³⁾) et qui ne sont pas imposées sur leur capital.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

³ Lors du dépôt de la demande d'autorisation, une attestation fiscale ou la dernière décision de taxation est remise à l'autorité compétente.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Au nom du Parlement

La présidente: Katia Lehmann

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 176.11

2) RSJU 741.11

3) RSJU 641.11

République et Canton du Jura

Ordonnance

portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19

Modification du 27 avril 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 17 novembre 2020 portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 3, alinéa 1, lettre b (nouvelle teneur)

Art. 3 ¹ Sont concernés par la présente ordonnance:

a) [...]

b) les acteurs culturels qui peuvent faire valoir des dommages subis dans l'exercice d'une activité lucrative indépendante ou en tant qu'intermittents, qui ont leur domicile dans le canton du Jura et qui y étaient déjà domiciliés quand le dommage est survenu.

Article 9a (nouveau)

Art. 9a Les demandes d'indemnisation des entreprises culturelles et des acteurs culturels déposées en application de la présente ordonnance concernent les dommages subis dès le 1^{er} novembre 2020. Les demandes d'indemnisation peuvent également concerner la période du 21 septembre au 31 octobre 2020 si le dommage n'était pas encore survenu le 20 septembre 2020.

II.

La présente modification prend effet le 1^{er} avril 2021.

Delémont, le 27 avril 2021

Au nom du Gouvernement

La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 443.15

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de direction du fonds pour le soutien aux formations professionnelles pour la période 2021-2025:

- M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, représentant de l'Etat;
- M^{me} Julie Donzé, représentante de l'Etat;
- M. Pierre-Alain Berret, représentant des associations patronales;

- M. Vincent Gigandet, représentant des associations patronales;
- M^{me} Anne-May Boillat, représentante des syndicats;
- M. François Xavier-Migy, représentant des syndicats.

La présidence du conseil est confiée à M. Jean-Pascal Luthi.

Le secrétariat du conseil est assuré par M. Jonathan Chevrollet, administrateur du fonds pour le soutien aux formations professionnelles.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de travail temporaire chargé d'élaborer un projet de loi en matière de lutte contre la violence domestique:

- M^{me} Valérie Scherrer, directrice des Services sociaux régionaux (SSRJ), en remplacement de M. Sébastien Baettig.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation du Musée Jurassien des Arts pour la période 2021-2025:

- M^{me} Julie Amstutz, conservatrice-restauratrice en formation.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant-e-s de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation du Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy pour la période 2021-2025:

- M. Michel Hauser, retraité, Porrentruy;
- M. Jean-Marc Heusler, architecte, Porrentruy;
- M^{me} Isabelle Probst-Stucki, bibliothécaire, Cœuve.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Oscar et Janine Wiggli pour la période 2021-2025:

- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Poteries de Bonfol pour la période 2021-2025:

- M. Damien Bregnard, historien, Bonfol.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle pour la période 2021-2025:

- M^{me} Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation du Musée Chappuis-Fähndrich pour la période 2021-2025:

- M^{me} Nathalie Fleury, historienne de l'art, Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fon-

dation de la Fondation Pro Saint-Ursanne pour la période 2021-2025:

- M. Jean-Maurice Maître, fiduciaire, Porrentruy.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du « Groupe coordination violence » pour la période 2021-2025:

- M. Sébastien Baettig, responsable du Service protection de l'enfant aux Services sociaux régionaux;
- M^{me} Elodie Buchwalder, assistante sociale au Centre de consultation LAVI;
- M. Christophe Chaignat, intervenant et responsable de site au sein de la Fondation Addiction Jura;
- M^{me} Valérie Cortat, procureure au Ministère public;
- M. Olivier Clory, commandant adjoint à la Police judiciaire;
- M. Régis Froidevaux, infirmier-chef du Service des urgences de l'Hôpital du Jura;
- M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité entre femmes et hommes;
- M. Markus Hug, médecin généraliste;
- M^{me} Emmanuelle Monnot Gerber, enseignante et chargée de mission pour l'éducation générale et sociale et pour les actions de prévention;
- M^{me} Simone Montavon Vicario, psychologue-psychothérapeute;
- M^{me} Janique Sangsue, psychologue membre de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte.

La présidence de ce groupe de travail est confiée à M^{me} Angela Fleury, déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

Le secrétariat est assuré par le bureau de la déléguée à l'égalité entre femmes et hommes.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 20 avril 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe de travail temporaire chargé de suivre les travaux de recherches et de surveillance du projet Mont Terri (dénommé « commission de suivi ») pour la période 2021-2025:

- M. Thierry Beuchat, ingénieur cantonal a.i. au Service des infrastructures;
- M. Philippe Poffet, responsable du domaine « Gestion du patrimoine » à la Filiale 1 de l'Office fédéral des routes;
- M. Daniel Stadelmann, chef de la section de l'Unité territoriale IX au Service des infrastructures;
- M^{me} Laure Chaignat, collaboratrice scientifique au domaine « Nature » à l'Office de l'environnement;

- M. Jean-Paul Lachat, maire de la commune de Clos du Doubs.

La présidence de la commission de suivi est confiée à M. Thierry Beuchat.

La vice-présidence de la commission de suivi est confiée à M. Philippe Poffet.

Le secrétariat de la commission de suivi est assuré par le Service des infrastructures.

Les experts suivants sont mandatés par la commission de suivi:

- M. Marzio Giamboni, géologue spécialiste en environnement;
- M. Thomas Flüeler, analyste en matière de risques nucléaires;
- M. André Herrmann, spécialiste en radioprotection.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancellerie d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du groupe permanent « économique-fiscal » pour la période 2021-2025:

- M^{me} Jessica Etienne Marie, cheffe adjointe du Service des contributions;
- M. Félicien Girardin, économiste au Service de l'économie et de l'emploi;
- M. Lionel Socchi, délégué à la promotion économique;
- M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions.

La présidence du groupe est confiée à M. Lionel Socchi.

Le secrétariat du groupe est assuré par le Service de l'économie et de l'emploi.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancellerie d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 20 avril 2021

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission jurassienne des arts visuels pour la période 2021-2025:

- M^{me} Sylvie Aubry, artiste et représentante de visarte.jura;
- M^{me} Pamela Guerdat, historienne de l'art;
- M^{me} Aline Rais Hugi, bibliothécaire et historienne de l'art;
- M. Vital Schaffter, architecte;
- M. Stephan Stänz, dessinateur en architecture;
- M. Sébastien Strahm, artiste plasticien et enseignant au Lycée cantonal;
- M^{me} Valérie Studer, attachée de conservation.

La présidence de la commission est confiée à M^{me} Aline Rais Hugi.

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Sébastien Strahm.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancellerie d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Département de l'économie et de la santé

Arrêté fixant le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2021

Le Département de l'économie et de la santé, vu l'article 36, alinéa 2, de la loi du 1^{er} juillet 1996 sur les épizooties (LFE)¹,

vu l'article 76, alinéa 1, de l'ordonnance du 9 décembre 1997 portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux², vu la prise de position du comité de la Caisse des épizooties du 30 mars 2021,

arrête:

Article premier Le pourcentage d'indemnisation en cas de perte d'animaux due à une épizootie pour l'année 2021 est fixé à 90% de la valeur d'estimation officielle.

Art. 2 Le produit de la vente est compris dans le montant versé.

Art. 3 L'indemnité n'est pas versée ou est réduite dans les cas prévus par l'article 34 LFE.

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2021.

Delémont, le 13 avril 2021.

Le Ministre de l'économie et de la santé: Jacques Gerber.

¹ RS 916.40
² RSJU 916.51

Service de la consommation et des affaires vétérinaires
Caisse des épizooties

Montant des cotisations à la caisse des épizooties pour l'année 2021

Depuis l'année 2015, les cotisations à la caisse des épizooties sont facturées par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires et non plus encaissées par le préposé agricole. La cotisation comprend une taxe de base plus un montant calculé d'après le nombre de têtes (effectif moyen annuel) et un coefficient UGB. Les données de recensement utilisées pour la facturation sont extraites de la banque de données Acorda. Les unités d'élevage ou les personnes qui détiennent des animaux pour lesquels une cotisation est obligatoire et qui ne seraient pas encore répertoriées, doivent s'annoncer sans délai au Service de l'économie rurale, à Courtemelon.

Espèces concernées:

Equins (yc. mulets et poneys), vaches (laitières, allaitantes, tarées, autres vaches), autres bovins (yc. bisons), porcs (yc. porcs laineux et mini-pigs), moutons, chèvres (yc. chèvres naines), lapins, volaille domestique, camélidés (lamas, alpagas), gibier à onglons (daims, cerfs)

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Département de la formation, de la culture et des sports

Directives

de mise en œuvre de la prolongation de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture

Abrogation du 26 avril 2021

Le Département de la formation, de la culture et des sports, arrête:

Article unique Les directives du 30 juin 2020 de mise en œuvre de la prolongation de l'ordonnance fédérale du 20 mars 2020 sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus (COVID-19) dans le secteur de la culture sont abrogées avec effet au 1^{er} juin 2021.

Delémont, le 26 avril 2021.

Le Ministre de la formation, de la culture et des sports:
Martial Courtet.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18

Commune: Haute-Sorne / Localité: Bassecourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Marché Forain / Foire de printemps**
Tronçon: **Traversée du village - Rue du Colonel Hoffmeyer (carrefour rue du Jura) à la rue Abbé-Monnin (secteur gare)**
Durée: **Samedi 8 mai 2021 de 6h00 à 20h00**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 28 avril 2021.

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal a.i.: Thierry Beuchat.

Office de la culture

Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire – Dépôt public

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

Commune: Delémont

Delémont-Beuchille, Parcelles 5173, 5175, 5177, 5178, 5183, 5184

Delémont-Béridier / Beuregard, Parcelles 1589, 1597

Delémont-Combe de Mettembert, Parcelle 1586

Delémont-En la Pran, Parcelle 5065

Delémont-Kirlou, Parcelle 1600

Delémont-La Communance Nord, Parcelles 289, 1405, 1406, 1421, 3861, 4066, 4098, 4192, 4197, 4341, 4608, 4611, 4748, 4876, 4898, 4899, 5022, 5047, 5048, 5120, 5125, 5127, 5128, 5130, 5131, 5136, 5138, 5150-5153, 5284, 5331

Delémont-La Communance Sud, Parcelles 5122, 5124, 5138, 5140-5149, 5155-5160, 5203, 5206, 5229, 5294, 5301, 5319, 5320, 5358, 5379

Delémont-La Communance Sud-Est, Parcelle 5319

Delémont-La Fenatte 1, Parcelle 1585

Delémont-La Fenatte 2, Parcelle 1585

Delémont-La Fenatte 3, Parcelle 1585

Delémont-La Rintche, Parcelle 5053

Delémont-Les Boulaines, Parcelle 83

Delémont-Les Prés Roses, Parcelle 5082

Delémont-Les Rondez, Parcelles 408, 4588

Delémont-Neuf-Cul, Parcelles 1731, 5101, 5190, 5303

Delémont-Sous les Roches, Parcelles 1525, 1526, 1528, 1531, 1598

Delémont-Tivila, Parcelle 5053

Delémont-Vorbourg 1, Parcelles 1589, 1597

Delémont-Vorbourg 2, Parcelle 1600

Delémont-Vorbourg 3, Parcelles 1589, 1597, 1600, 1657, 1803

Delémont-Vorbourg 4, Parcelle 1588

Delémont-Vieille Ville, Parcelles 217, 1009-1018, 1020-1030, 1032-1038, 1040-1044, 1048, 1054-1066, 1068-1074, 1076-1078, 1084-1106, 1108-1122, 1124-1128, 1130-1137, 1157, 1162-1165, 1167-1174, 1176-1181, 1183-1197, 1199-1202, 1204-1210, 1212, 1228, 1234, 1244-1260, 1263-1270, 1273, 1275-1283, 1288-1292, 1294-1299, 1303, 1305-1308, 1310-1312, 1341, 1343, 1344, 1346-1351, 1353-1358, 1684, 1701, 1703, 1853, 1893, 2029, 2030, 2067, 2245, 2439, 2440, 3130, 3270, 3350, 4601, 5227, 5228

sont déposés publiquement jusqu'au 7 juin 2021 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, CP 64, 2900 Porrentruy 2, jusqu'au 7 juin 2021 inclusivement.

Porrentruy, le 3 mai 2021.

Section d'archéologie et paléontologie
L'archéologue cantonal: Robert Fellner.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine

Assemblée communale extraordinaire jeudi 20 mai 2021, à 20h00, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2020.
2. Informations financières du Conseil communal.
3. Prendre connaissance et discuter du rapport du bureau CSD Ingénieurs SA sur l'optimisation de la gestion et de l'utilisation des bâtiments communaux.
4. Présentation de l'étude de la voirie de Basse-Allaine effectuée par le groupe de travail détaché du Conseil communal, et du projet de réorganisation 2022-2025.
5. Divers.

Les règles sanitaires liées au Covid-19 devront être scrupuleusement respectées: lors de l'entrée dans la salle chacune et chacun doit noter sur une feuille prévue à cet effet ses nom et prénom (traçabilité); du gel hydroalcoolique sera à disposition pour se désinfecter les mains; le port du masque est obligatoire durant toute l'assemblée; nous en mettrons également à disposition.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Courroux

Assemblée bourgeoise jeudi 20 mai 2021, à 20h00, à la salle polyvalente école Bellevie, Bellevie 6, 2^e étage, à Courroux

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 29 juin 2020.
2. Election du président de l'assemblée bourgeoise.
3. Présentation du décompte final, du crédit de construction de Fr. 210000.– voté en assemblée du 29 juin 2020, pour la réfection du Domaine du Violat et la construction d'une fourragère.
4. Admettre au droit de cité de la Bourgeoisie de Courroux, M. Frieder Jérémie, son épouse Stéphanie et leurs enfants Julien et Léo (Art. 10 RSJU 141.1 et 141.11).
5. Décision de principe de l'assemblée bourgeoise, quant à l'octroi de nouveaux droits bourgeois.
6. Divers

Observation: Le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

Delémont

Arrêté du Conseil de Ville du 26 avril 2021 Tractandum N° 06/2021

Le crédit de Fr. 48000.– pour la mise en place d'une planification relative à la nouvelle technologie 5G qui sera intégrée dans le Plan d'aménagement local est accepté.

Les documents sur la base desquels le Conseil de Ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

Délai référendaire: 7 juin 2021.

Au nom du Conseil de Ville

La présidente: Florine Jardin.

La chancelière: Edith Cuttat Gyger.

Haute-Ajoie

Assemblée communale extraordinaire jeudi 20 mai 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique à Chevenez

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 février 2021.
2. Villages+ : présentation du rapport final et de la plaquette explicative du projet « Hébergement de demain ».
3. Décider et voter un crédit de CHF 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs « SEPE », pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner compétences à la commission dudit Syndicat pour se procurer et consolider le financement.

Le procès-verbal, indiqué sous point 1, est à disposition de la population au Bureau communal, L'Abbaye 114 à Chevenez. Il peut aussi être téléchargé ou imprimé à partir du site internet www.hauteajoie.ch.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général lundi 17 mai 2021, à 19h30, à la halle polyvalente de Glovelier

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 15 mars 2021.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Présentation par BKW du résultat de l'assainissement de l'éclairage public.
6. Prendre connaissance et préavis un crédit d'investissement de 5345000 francs relatif au projet de construction d'une caserne pour les pompiers, d'une halle de stockage multi-usages pour la voirie et le SIS, sur le site BKW, feuillet 1363 du ban de Bassecourt. Création d'un étage complet sur le complexe communal situé rue du Vieux Moulin 23, feuillet 109 du ban de Bassecourt, permettant d'y abriter les locaux administratifs de la voirie, un volume pour les archives communales ainsi qu'une salle pour le Conseil général; donner compétence au conseil communal pour se procurer le financement (message N° 166 du 17 mai 2021).
7. Prendre connaissance et statuer sur la vente de locaux et appartement dans l'immeuble de l'ancienne banque Raiffeisen à Courfaivre pour un montant de 525000 francs (message N° 167 du 17 mai 2021).

8. Traiter la motion déposée par le groupe PS-verts intitulée « Pour la transition énergétique des véhicules utilitaires vers l'électrique en Haute-Sorne ».
9. Nomination de 5 membres de la future commission spéciale intitulée « projet de complexe sportif et culturel de Haute-Sorne ».
10. Nomination d'un membre à la commission permanente des colonies de vacances (PS+Verts).
11. Nomination d'un membre à la commission permanente des berges (PS+Verts).
12. Statuer sur la dissolution de la commission intitulée « préparons ensemble l'avenir de notre commune ».

Haute-Sorne, le 28 avril 2021.

Au nom du Bureau du Conseil général
La présidente: Céline Grellier.

Haute-Sorne

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes les samedi 12 juin 2021 et dimanche 13 juin 2021, afin de se prononcer sur la question suivante:

Selon le message du Conseil général, acceptez-vous un crédit d'investissement de 1550000 francs pour la création de quatre classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt et de donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds?

Ouverture des bureaux de vote:

- **Samedi 12 juin 2021**, de 18h00 à 20h00, et **dimanche 13 juin 2021**, de 10h00 à 12h00. Lieu: Administration communale, Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt.
- **Dimanche 13 juin 2021**, de 10h00 à 12h00. Lieux: Ecole enfantine de Courfaivre; Hall de l'école primaire de Glovelier; Hall de l'école primaire de Soulce; Ancienne cure d'Undervelier.

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'Administration communale, Fenatte 14 (1^{er} étage), le dimanche 13 juin 2021 dès 12h00.

Bassecourt, le 30 avril 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 29 avril 2021, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement de détail
« Renforcement de l'alimentation de Bassecourt »

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

Montfaverger

Assemblée extraordinaire de la commission des pâturages, mardi 18 mai 2021, à 20h00, à la salle communale de Montfaucon

Ordre du jour:

1. Désignation du président du jour.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approuver les procès-verbaux des assemblées du 30 octobre 2020 et du 28 avril 2021.
4. Approuver les comptes 2020.

5. Nomination d'un président des assemblées.
6. Valider la création et nomination du poste de gestionnaire d'AGATE.
7. Discuter et décider d'étudier la modification de l'article 3 du Règlement de jouissance de l'ancienne commune de Montfaverger.
8. Valider la mise en place de cartes de légitimation pour les assemblées.
9. Divers et imprévus.

Nous vous demandons de venir nombreux afin de prendre des décisions importantes pour notre pâturage dans le respect et l'écoute mutuelle.

Le comité.

Movelier

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 26 avril 2021, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1987 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 septembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures, la restriction suivante est publiée:

Chemin de l'Etang

- Remplacement du « Cédez-le-passage » existant par le signal OSR 3.01 « STOP » au débouché du chemin de l'Etang sur le chemin des Prés.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Movelier, le 27 avril 2021.

Conseil communal.

Porrentruy

Séance ordinaire du Conseil de ville jeudi 20 mai 2021, à 19h30, au Séminaire

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2021.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de:
 - a) M^{me} Essi Méyèvi Edehile Adigo, 13.5.1990, ressortissante togolaise;
 - b) M. Jean-Guy Chevalier, 13.9.1963, ressortissant français;
 - c) M. Mustapha Yaqtine, 1.2.1962, ressortissant marocain;
 - d) M^{me} Asaëlle Welschinger, 5.5.1982, ressortissante française.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Quelle politique en matière de chemins d'accès privés? » (N° 1156) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Quid des logements vacants à Porrentruy? » (N° 1153) (PS-Les Verts).
8. Traitement du postulat intitulé « Pour une stratégie immobilière répondant à la demande effective » (N° 1167) (PLR).

9. Traitement de la motion intitulée « Plan d'actions communal de lutte contre la pauvreté » (N° 1157) (PS-Les Verts).
10. Traitement de la motion intitulée « Distribution de sacs taxés à « Table couvres-toi » » (N° 1163) (PS-Les Verts).
11. Traitement de la motion intitulée « Promouvoir la pratique du sport en hiver » (N° 1164) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion approfondie sur l'électromobilité » (N° 1158) (PLR).
13. Traitement du postulat intitulé « Quel avenir pour le Parc Mouche » (N° 1159) (PS-Les Verts).
14. Traitement du postulat intitulé « Pour une réflexion sur le stationnement à la route de Fontenais et environs » (N° 1166) (PLR).
15. Divers.

Avril 2021.

Au nom du Conseil de ville
Le président: Gilles Coullery.

3. Comptes 2020.
4. Election d'un membre du Conseil de la commune ecclésiastique.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courtedoux

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 20 mai 2021, à 20h00, à la Maison Saint-Martin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Divers.

Courtedoux, le 22 avril 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Montfaucon – Les Enfers

Assemblée générale ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 25 mai 2021, à 20h00, à la salle paroissiale N° 1

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Comptes 2020.
3. Nomination du président.
4. Divers et imprévus.

Nous rappelons que chaque paroissien-paroissienne est électeur-électrice dès l'âge de 16 ans et est éligible dès l'âge de 18 ans.

Invitation cordiale est faite à tous et nous vous attendons nombreux à cette assemblée.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 31 mai 2021, à 20h15, à la Maison paroissiale à Alle

Ordre du jour:

1. Ouverture, communications, scrutateurs.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2020 et dépassements de crédits.
4. Informations pastorales
5. Divers.

Alle, le 28 avril 2021.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Cornol

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 27 mai 2021, à 20h15, à la maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Accueil et désignation d'un-e scrutateur-trice.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Montsevelier

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 27 mai 2021, à 20h15, à la maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Divers.

Montsevelier, le 29 avril 2021.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de la Paroisse dimanche 6 juin 2021, à 11h15, au temple de Saignelégier

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 novembre 2020.
2. Présentation et approbation des comptes 2020.
3. Présentation et votation d'un crédit de rénovation pour la cure.
4. Projet nouvel orgue: présentation du projet.
5. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Pleigne**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, jeudi 20 mai 2021, à 20h00, à l'Épicentre**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2020.
3. Voter un crédit pour la rénovation des croix des Missions.
4. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Saint-Brais – Montfaverger – Sceut**Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 19 mai 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Nomination d'un nouveau conseiller.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vermes – Envelier – Elay**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 18 mai 2021, à 20h00, à l'église**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Voter les dépassements de budget et accepter les comptes 2020.
3. Voter une dépense de Fr. 25000.– pour la révision de l'orgue.
4. Informations.
5. Parole à l'Équipe pastorale.
6. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction**Clos du Doubs / Saint-Ursanne**

Requérant: CFF SA, Avenue de la Gare 45, 1001 Lausanne. Auteur du projet: Geotest SA, Bernstrasse 165, 3052 Zollikofen.

Projet: Pose d'un treillis plaqué pour la protection contre les chutes de pierres sur la falaise en amont de la gare, sur les parcelles N^{os} 400 et 588, surfaces 671 et 40386 m², sises à la Rte de la Gare. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 185m00, hauteur 5m00, hauteur totale 8m00.

Genre de construction: Matériaux: treillis, teinte grise.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT, article 21 LFOR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménage-

ment du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Thyde Buchwalder, Rue du Bois-Gentil 2, 2800 Delémont, et Olfa Buchwalder, Rue du Bois-Gentil 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: 360 COMTE Entreprise Générale SA, Arnaud Bron, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Agrandissement de l'entrée du bâtiment, création d'un cabanon de jardin, changement du système de chauffage par la pose d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et construction d'un couvert à voiture.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2252, sise à la Rue du Bois-Gentil 2, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dimensions: Longueur 3m80, largeur 2m40, hauteur 2m40, hauteur totale 2m66.

Genre de construction: Matériaux façades: idem existant; toiture: toiture plate, dalle béton avec étanchéité et gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Thierry Chappuis, Rue de Chêtré 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Transformation et agrandissement des balcons existants; transformation de l'appartement dans les combles, création d'un balcon supplémentaire, modification de 2 fenêtres de toiture et ouverture d'une porte-fenêtre en façade sud; réaménagement des alentours comprenant l'agrandissement de la place et la construction d'un mur de soutènement et d'un escalier.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 2035, sise à la Rue du Vieux-Château 20, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAB.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dimensions: Longueur 5m00, largeur 2m50, hauteur 8m91.

Genre de construction: Métallique de couleur gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées

jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 6 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérant: Luca Mischler, Route de Bourrignon 125, 2802 Develier. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, A. Joliat, arch. dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: Construction d'un couvert sur place fumièrre existante entre les bâtiments N°s 129 et 133, sur la parcelle N° 3486, surface 30 451 m², sise à la Route de Bourrignon. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 13m64, largeur 12m23, hauteur 5m70, hauteur totale 7m30.

Genre de construction: Matériaux: charpente métallique et BLC; toiture: tôle thermolaquée, teinte rouge-brun.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2021 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 30 avril 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérante: Madame Donzé-Reymond Sandra, Route de Ferret 48, 1944 La Fouly. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: Rénovation du bâtiment villageois et création de deux appartements dans les combles; ouverture d'un velux sur le pan ouest du toit; installation d'une pompe à chaleur à 2 modules extérieurs et aménagement de 7 places de parc, sur la parcelle N° 232, surface 1130 m², sise à la Rue de la Faverge, bâtiment N° 5. Zone d'affectation: Zone Centre C.

Dimensions: Inchangées; velux: longueur 0m98, largeur 0m78.

Genre de construction: Façades: crépi existant, bardage bois, couleur idem existant; couverture: idem existant, couleur idem existant; toiture en bois existante; chauffage par pompes à chaleur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 7 juin 2021 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les

constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 30 avril 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: ACV Entreprises SA, Grand'Rue 11a, 2037 Montmollin, et Hestia Sàrl, Sous-le-Pré 24, 2014 Bôle. Auteur du projet: ACV Entreprises SA, Grand'Rue 11a, 2037 Montmollin.

Projet: Construction d'un immeuble comprenant 18 appartements protégés et d'un garage sous-terrain de 16 places de parc, sur les parcelles N°s 212 et 3489, surfaces 905 et 1451 m², sises à la Rue de la Faverge, bâtiment N° 4. Zone d'affectation: Zone Centre C.

Dimensions: Longueur 33m06, largeur 17m30, hauteur 9m10, hauteur totale 10m62.

Genre de construction: Murs extérieurs: maçonnerie brique TC / béton; façades: bois et crépi, couleurs brun et blanc; couverture: tuile, couleur brune; chauffage: chaudière à pellets.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 7 juin 2021 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 30 avril 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Charlotte Farine et Fabien Bouele, Chemin du Bruye 9, 2853 Courfaivre. Auteur du projet: Lachat Construction Sàrl, Rue de l'Eglise 16, 2854 Bassecourt.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec salon de coiffure, poêle, PAC ext. et panneaux solaires en toiture; couvert à voitures avec réduit et cabane de jardin indépendante.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3472, sise au lieu-dit La Combe, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation H2. Plan spécial: La Combe.

Dimensions: Longueur 13m05, largeur 12m90, hauteur 6m60, hauteur totale 8m10.

Genre de construction: Façades: blanc cassé et gris; toiture: tuiles grises.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Marc-Aimé, Anne-Sophie, Marie-Line Vernier, Rue du Réservoir 52S, 2856 Boécourt. Auteur du projet: Louis Vernier SA, Rue du Stand 21L, 2856 Boécourt.

Description de l'ouvrage: Démolition du bâtiment existant et construction d'un chalet avec terrasse et garage pour voiture.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 1488, sise à la Route de la Corniche 2, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, ZMAa.

Dimensions: Longueur 19m20, largeur 9m00, hauteur 3m30, hauteur totale 3m80.

Genre de construction: Matériaux façades: planches en bois bleu/vert; toiture: toiture plate végétalisée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérants: Avnije Alimi et Ibrahim Sejdj, La Petite Côte 3, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Léna SA, CP 69, 2900 Porrentruy.

Projet: Modification du permis de construire N° 310/20 octroyé le 20.11.2020 selon dossier déposé, sur la parcelle N° 1931, surface 758 m², sise à la Rue des Anémones. Zone d'affectation: Habitation HA. Plan spécial Le Cotay.

Dimensions principales: Longueur 12m51, largeur 9m16, hauteur 5m44, hauteur totale 9m50; terrasse couverte: longueur 5m50, largeur 3m50, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juin 2021 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 mai 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Corban

Requérante: Mélanie Gyger, Sous la Forêt 7, 2740 Moutier. Auteur du projet: Wibois Sàrl, Erwann Winkler, La Fonderie 4^e, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'un poulailler bio pour 2000 poules avec hangar à machines, volière et jardin d'hiver + 2 silos à fourrage.

Cadastre: Corban. Parcelle N° 1358 (RP), sise au lieu-dit Le Piemont Gorgé, 2826 Corban. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 52m00, largeur 12m00, hauteur 5m40, hauteur totale 6m70; dimensions silos: diamètre 2m50, hauteur 6m40, hauteur totale 6m40.

Genre de construction: Matériaux façades: bardage auto-clavé, teinte brune, et tôle, teinte RAL 8017 (brun chocolat); silos: teinte beige; toiture: tôle, teinte RAL 8017.

Dépôt public de la demande avec plans au 7 juin 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 3 mai 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Vermes

Requérant: Vincent Fringeli, Clos Vicat 7, 2826 Corban. Auteur du projet: René Seuret SA, Jonas Beuchat, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: Démolition du bâtiment N° 72 et construction d'une nouvelle maison d'habitation avec garage et bûcher en annexes contiguës, sous-sol partiel, terrasse couverte, panneaux solaires + construction d'une réserve incendie 50000 litres; l'article 97 LAgr. est applicable.

Cadastre: Vermes. Parcelle N° 662, sise au lieu-dit Le Monnat 72, 2829 Vermes. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation: A la forêt. Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions principales: Longueur 10m50, largeur 9m50, hauteur 5m25, hauteur totale 7m92; garage: longueur 5m90, largeur 5m90, hauteur 4m64, hauteur totale 5m88; bûcher; longueur 3m10, largeur 3m00, hauteur 4m10, hauteur totale 5m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte brun clair; toiture: tuiles, teinte rouge; garage: ossature bois, bardage bois, teinte brun clair, tuiles, teinte rouge; bûcher: ossature bois, bardage bois teinte brun clair, tuiles, teinte rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au 7 juin 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 3 mai 2021.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Rectificatif à l'avis paru dans le Journal officiel N° 15 du 29 avril 2021

Requérants et auteurs du projet: Marion et Simon Oriet, Rue Saint-Maurice 15b, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Assainissement du bâtiment N° 9: transformations intérieures, pose isolation périphérique et toiture, remplacement tuiles et fenêtres et véranda, pose de panneaux solaires (**pan sud**).

Dépôt public de la demande avec plans à l'Administration communale, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 31 mai 2021.

Conseil communal.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Rosalie Beuret Siess, cheffe du Département des finances, tél. 032 420 55 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Délégué-e », **jusqu'au 14 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Département des finances met au concours le poste de

Délégué-e aux affaires communales à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Organiser et favoriser de bonnes relations entre l'Etat et les communes. Assurer la surveillance des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes, en collaboration avec les autres services compétents de l'Etat. Approuver les règlements communaux. Approuver les décisions relatives aux emprunts et cautionnements de ces collectivités. Procéder à l'examen des comptabilités et de la situation financière de ces collectivités. Assumer des tâches en matière de droits politiques. Assumer des tâches liées à la péréquation financière. Apporter conseil et appui aux élu-e-s et aux collaboratrices et collaborateurs de ces collectivités, et mettre sur pied à leur intention des cours en partenariat avec l'Association Jurassienne des Communes (AJC). S'engager dans différents groupes de travail au sein de l'Administration cantonale. Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle répartition des tâches et des charges cantonales (RPT-JU) avec l'AJC et les services de l'Etat. Favoriser et soutenir les processus de fusions de communes. Mettre en œuvre le décret concernant l'Administration financière des communes. Collaborer à l'accueil de la commune de Moutier.

Profil: Maîtrise universitaire en droit, économie, finances publiques, administration publique ou formation et expérience jugées équivalentes. Une formation continue dans les domaines touchant à la gestion des communes ainsi qu'à la gestion de projets serait un atout certain. Entretien, diplomatie, sens politique, initiative, rigueur, respect des délais, bonnes connaissances du tissu communal jurassien. Disponibilité en soirée. Maîtrise du français. De bonnes connaissances de l'allemand représentent un atout. Maîtrise des outils informatiques courants.

Fonction de référence et classe de traitement: Délégué-e / Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service de la formation postobligatoire (SFP) met au concours le poste de

Directeur-trice de la division technique du CEJEF à 80-100%

Mission: Rattaché-e à la direction du Service de la formation postobligatoire, vous dirigez la division et son personnel et vous assurez la gestion pédagogique et administrative des différentes filières de formation. Vous assurez l'organisation et la coordination des prestations d'enseignement et veillez à la planification des besoins en ressources financières, matérielles et humaines. Vous entretenez des relations avec les partenaires, en particulier avec ceux qui sont en lien avec les formations du domaine technique. Vous êtes également en contact avec l'école obligatoire et les institutions de formation subséquente. Vous participez aux groupes de travail cantonaux, intercantonaux ainsi qu'aux différentes conférences de niveau secondaire II ou tertiaire B. Vous assumez une charge d'enseignement dont l'ampleur est à définir et vous pouvez vous voir attribuer des mandats d'analyses ou de conduite de projets.

Profil: Au bénéfice d'un Master universitaire et d'une formation complémentaire de niveau MAS (par exemple: brevet d'enseignement secondaire II), ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous possédez une expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum et vous avez d'excellentes connaissances du système suisse de formation. Vous avez le sens de l'organisation, de la délégation et de la communication, ainsi que des compétences de gestion administratives, financières et en ressources humaines à appliquer dans une entité de plus de 100 collaborateurs-trices. Par ailleurs, vous faites preuve d'un intérêt marqué pour la conduite de projets innovants, notamment dans les domaines techniques et pédagogiques. Vous connaissez très bien le milieu lié aux domaines professionnels secondaire II et tertiaire. Vous faites preuve d'une grande capacité d'empathie et d'un sens aigu de la négociation. La maîtrise de l'allemand serait un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement: Directeur-trice d'école IIIb / Classe 22.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2022.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pascal Luthi, chef du Service de la formation postobligatoire, tél. 032 420 71 72 ou par courriel à jean-pascal.luthi@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Directeur-trice de la division technique du CEJEF à 80-100% », **jusqu'au 28 mai 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le Centre de Compétence Delta (CCD), un poste d'

Enseignant-e primaire spécialisé-e

(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent au trouble de la dysphasie. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste d'intervenant-e comprenant 10 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire de Delémont.

Profil: MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire spécialisé-e / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Edith Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée (032 420 54 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, en précisant le nombre exact de leçons et le cercle scolaire souhaités, avec la mention « Postulation CCD », au Service de l'enseignement, section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, **jusqu'au 19 mai 2021**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement annonce sa décision de fournir une nouvelle

accréditation à un-e logopédiste diplômé-e

lui permettant de facturer des mesures pédagogiques à charge du Service de l'enseignement

Mission: Contribuer, au travers de sa discipline, au bon état de santé des personnes en consultation, ainsi que favoriser l'éveil, la communication et le langage oral et/ou écrit des patients. Participer aux échanges nécessaires d'informations relatifs à l'évolution des patients. Gérer le suivi administratif des dossiers.

Exigences: Etre titulaire d'un master universitaire, d'une expérience professionnelle de base et, au plus tard au moment de l'octroi de l'accréditation, d'une autorisation de pratique délivrée par le Service de la santé, conformément à l'ordonnance concernant l'exercice des professions de la santé.

Taux d'activité: 60%

Lieu: District de Porrentruy.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2021.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Eléonore Simon, responsable de la Commission d'indication pour le Service de l'enseignement (032 420 54 31).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Demande d'accréditation » à M. Fred-Henri Schnegg, chef du Service de l'enseignement, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 27 mai 2021**.

Eglise réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

Afin de développer et de dynamiser la vie de l'Eglise, nous mettons au concours un poste (60%) d'

Animateur de jeunesse (homme ou femme)

Vous aurez en charge l'animation de jeunesse en collaboration avec l'Equipe pastorale de la paroisse de Porrentruy. Vous aurez à cœur de proposer, de mettre en action et d'accompagner les activités pour la jeunesse, notamment le catéchisme.

Disponible et inventif, vous êtes à l'aise avec les outils modernes de communication.

Vous serez intégré à la pastorale cantonale du Jura et à la commission de jeunesse cantonale.

Lieu de travail: Porrentruy

Confession: Protestante

Formation: Diacre, catéchète professionnel ou formation jugée équivalente.

Possibilité de vous former en cours d'emploi.

Horaires: Irréguliers, soirs et week-ends.

Salaire: Selon échelle en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021 ou à convenir.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse: journalofficiel@lepays.ch

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Secrétariat cantonal de l'Eglise réformée, téléphone 032 422 86 66.

Votre postulation, accompagnée des documents usuels, est à adresser au Conseil de l'Eglise réformée, Rue de la Préfecture 14, 2800 Delémont, **jusqu'au 5 juin 2021**.

Divers

Avis de mise à ban

Les parcelles N^{os} 120 et 1676 du ban de Courtételle sont mises à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait interdiction à quiconque, ayants droit exceptés, de stationner sur les places de parc desdites parcelles;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 16 avril 2021.

Le Juge civil: Thomas Schaller.

Païement du dividende



L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCJ du 29 avril 2021 a décidé de verser le dividende suivant pour l'exercice 2020:

CHF 1.20 brut par titre

Le dividende sera payé à tous les actionnaires ayant droit au dividende le **5 mai 2021**, sous déduction de l'impôt anticipé de 35%, sur leur compte bancaire.

Porrentruy, le 29 avril 2021
Le Conseil d'administration

Ma BCJ *Ma banque*